



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 13324

Texte de la question

M. Serge Poignant attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la nécessité de postes dans les BCD (bibliothèques centres de documentation) et plus particulièrement dans les écoles primaires dont les groupes scolaires sont importants. Actuellement, seuls des enseignants en réadaptation peuvent être nommés sur ce genre de postes mais peu en réalité le sont aujourd'hui. Il lui demande si des créations de responsables de BCD peuvent être envisagées par son ministère pour pallier un besoin que les emplois-jeunes, par manque d'encadrement et d'expérience, ne peuvent assumer totalement.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie recrute chaque année un nombre important d'enseignants dont la vocation est de participer aux actions d'éducation principalement en assurant un service d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires. Dans ce cadre, les intéressés procèdent à une évaluation permanente du travail des élèves et apportent une aide à leur travail personnel. Des dispositions ont été prises depuis plusieurs années pour la réinsertion professionnelle des personnels enseignants atteints de maladie ou d'un handicap ne leur permettant plus d'exercer momentanément devant les élèves. Ainsi, ceux dont l'état de santé le justifie peuvent être affectés sur des emplois de réadaptation pour assurer provisoirement des tâches en rapport avec les missions du système éducatif, notamment au sein des bibliothèques centres de documentation. En outre d'autres enseignants peuvent être affectés sur des postes de bibliothèques centres de documentation sans qu'il en résulte de nouvelles créations d'emplois. Enfin des emplois jeunes peuvent également contribuer au fonctionnement des bibliothèques.

Données clés

Auteur : [M. Serge Poignant](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (10^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13324

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 1998, page 2187

Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4917